



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

Communiqué

Pour diffusion immédiate

CORONAVIRUS (COVID-19) **RÉDUIRE L'IMPACT DU PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES**

Sainte-Martine, le 16 avril 2020 – Afin de soutenir les citoyens et les entreprises vivant des situations financières difficiles durant la crise causée par la Covid-19, la Municipalité de Sainte-Martine prévoit des mesures pour réduire l'impact du paiement des comptes de taxes municipales. Ainsi, le taux d'intérêts sera réduit et les dates d'échéances repoussées.

NOUVELLES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LE COMPTE DE TAXES 2020

Le conseil municipal a donc adopté lors de la séance du 14 avril, qui se tenait à huis clos, une résolution modifiant les modalités de paiement du compte de taxes municipales 2020. Celles-ci sont :

- Report des dates d'échéances des deux prochains versements de 30 jours, les nouvelles dates sont donc le 10 juillet et le 10 octobre;
- Abaissement du taux d'intérêt pour tous les comptes à 4 % au lieu de 15 %, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;
- Prolongation du délai de paiement des droits de mutation et autres créances à 90 jours au lieu de 30 jours.

Il est à noter que tous les chèques postdatés déjà reçus seront encaissés aux nouvelles dates d'échéance. Les gens qui ont prévu des versements automatiques et qui souhaitent se prévaloir du report de la date d'échéance sont invités à faire les ajustements nécessaires en ligne sur le site de leur institution financière.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Municipalité tient à rappeler que le comptoir de service est fermé jusqu'à nouvel ordre. À la lumière des recommandations gouvernementales invitant à minimiser autant que possible ses déplacements, la Municipalité invite ses citoyens à privilégier le paiement électronique. Il est toutefois possible de faire parvenir des chèques par le service de postes ou de les déposer dans la trappe à courrier de l'hôtel de ville. Le personnel administratif est en poste du lundi au mercredi, aux heures d'ouverture régulières, pour soutenir les citoyens et répondre aux questions par téléphone au 450 427-3050 ou par courriel à info@municipalite.sainte-martine.qc.ca.

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca

450 427-3050 poste 241